

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 467 575

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 26410**

-
- (54) Présentoir notamment pour articles chaussants à talons.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/08.
- (22) Date de dépôt..... 24 octobre 1979.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.
-
- (71) Déposant : Société dite : ALSER, résidant en France.
- (72) Invention de : Blanchot.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Claude Rodhain,
Conseil en Brevets d'invention,
30, rue La Boétie, 75008 Paris.
-

L'invention concerne un présentoir notamment pour articles chaussants destinés en particulier à ceux dotés de talons.

5

Il existe des dizaines de présentoirs permettant de visualiser la chaussure, soit de face, soit de profil ; l'inconvénient de certains est dû au fait que l'on ne présente qu'une des deux chaussures, ce qui oblige à assister la vente pour avoir la paire ; un autre inconvénient est que le nombre de modèles présentés est restreint où le linéaire est très important, pour éviter de réapprovisionner le rayon trop fréquem-
ment.

10

La difficulté consiste à ce qu'il faut pouvoir présenter des chaussures de toutes les tailles, et donc avoir un appareil le plus polyvalent possible. Il existe des appareils dits "raquettes" fixes ou réglables en largeur, qui permettent de présenter une chaussure de profil et au maximum trois paires en profondeur.

15

L'inconvénient, est que lors d'une modification de rayon, il est nécessaire de démonter l'ensemble de ce rayon, soit pour changer la largeur des "raquettes" (donc mettre des raquettes plus grandes ou plus petites), soit pour régler la largeur de ces dernières.

20

L'invention a pour but de pallier ces inconvénients et concerne à cet effet un présentoir pouvant être aisément adapté sans démontage fastidieux, à la présentation successive d'articles chaussants de tailles différentes.

25

L'invention concerne un présentoir notamment pour articles chaussants en particulier pour les chaussures dotées de talons, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une ossature porteuse sur laquelle sont fixées des tablettes du genre grille pourvue d'une butée coïncidant avec le bord longitudinal arrière de ladite tablette, des repose-talons réglables en position étant assemblés à ces tablettes par le jeu d'attaches rapides amovibles, ce qui permet l'adaptation du présentoir à toute une gamme de chaussures de tailles différentes.

30

Suivant un mode de réalisation, les tablettes sont constituées d'au moins deux filants longitudinaux reliés entre eux par des fils transversaux soudés, la butée arrière de chaque tablette étant constituée par un troisième filant, parallèle au filant arrière, mais situé à un niveau légèrement supérieur à ce dernier.

Suivant une caractéristique de l'invention, chaque repose-talons est constitué d'une plaque en tôle s'étendant transversalement

aux tablettes auxquelles ils sont assemblés, l'un des deux bords longitudinaux de cette plaque étant prolongé en hauteur par un arrétoir de talons formé d'un fil métallique replié à angle droit à ses deux extrémités et soudé à ladite plaque.

5 Un présentoir selon l'invention est représenté

à titre d'exemple non limitatif sur les figures ci-jointes, sur lesquelles :

- la Fig. 1 est une vue en perspective d'une des tablettes équipant le présentoir,
- la Fig. 2 est une vue en perspective montrant le détail d'un des repose-talons,
- la Fig. 3 est une vue latérale schématique du présentoir.

10 Le présentoir est constitué, selon le mode de réalisation choisi, d'une ossature, formée d'un socle 1 et de montants 2, de tablettes 3 en forme de grille et enfin de repose-talons 4 amovibles ou coulissants et par conséquent, de position réglable.

15 L'ossature est de type portant et peut être murale ou sur socle gondole comme dans le mode de réalisation illustré. Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre cas, les montants 2 sont formés de profilés tubulaires à section polygonale dont la face avant est pourvue d'ouvertures échelonnées sur toute leur longueur pour constituer des crémaillères sur 20 lesquelles viendront se fixer par accrochage les tablettes en forme de grille. Si l'ossature est de type gondole, les montants seront portés à leurs bases par un socle 1, offrant une bonne assise au sol et leur faîte sera réuni par un chapiteau 5 équipé d'un porte-étiquettes 6 servant à 25 l'affichage de prix, de publicité ou de toute autre annonce destinée à l'information de la clientèle.

30 Les tablettes 3 en forme de grille sont constituées de deux ou trois filants parallèles 7 et 8, reliés entre eux par des fils transversaux soudés 9 selon un pas de répétition choisi. Ces tablettes en fils sont bordées sur leur arête longitudinale arrière d'une butée 10 également en fil évitant la chute des articles chaussants, cette butée étant parallèle au filant arrière 7 mais située à un niveau légèrement supérieur (comme visible en Fig. 1).

35 Ces tablettes sont fixées sur les montants 2 de l'ossature par le jeu de consoles 11 en fils ou en tôle, celles-ci étant formées d'un bras support horizontal 12, d'un renfort 13 et de moyens d'accrochage 14. Ces moyens sont ici constitués de crochets dirigés vers le bas venant s'encastrer dans les ouvertures de forme rectangulaire.

prévues sur la face avant des montants 2 de l'ossature. Ces consoles peuvent comporter des fourreaux 15 dans lesquels passent les filants 8 des tablettes en forme de grille.

5 Les repose-talons sont constitués d'une plaque métallique 16 en forme de bande s'étendant transversalement à la direction longitudinale des tablettes, cette plaque étant bordée sur l'une de ses arêtes longitudinales d'un arrêteoir de talons 17 formé d'un fil plié à angle droit à ses deux extrémités 17₁-17₂ et soudé à ladite plaque ; ce fil peut être renforcé par un autre fil 17₃ parallèle au premier et réuni à 10 celui-ci par soudure et entretoise 17₄.

15 Ces repose-talons sont pourvus de moyens d'accouplement formés d'attaches rapides leur conférant une certaine mobilité ou amovibilité afin qu'ils puissent être réglés en position par rapport aux tablettes grilles. Dans l'exemple considéré, ces moyens sont constitués de clips 18 dirigés vers le bas venant s'encliquer sur les filants 7 et 8 des tablettes, les repose-talons étant échelonnés sur toute la longueur de la tablette selon le pas des fils transversaux 9. Il est possible également de rendre les repose-talons coulissants en dotant leur bord transversal arrière 19 de douilles ou 20 manchons glissant sur la butée arrière 10, le bord transversal avant 20 se clipsant sur le filant 8. La plaque 16 de chaque repose-talons est prolongée à l'avant par un porte-étiquettes 21 s'étendant le long du bord transversal 20 et vers le bas, ce porte étiquettes permettant par exemple l'affichage des pointures des articles chaussants exposés.

25 Il est enfin concevable de donner aux consoles 11 une légère inclinaison vers le bas pour permettre une meilleure visualisation des articles chaussants et, dans ce cas, on prévoira à l'avant des tablettes une butée similaire à la butée 10 pour retenir les articles. Cette seconde butée pourra servir à l'assemblage coulissant des repose-talons, comme indiqué plus haut, au sujet des manchons glissant sur la butée 10.

30 Ce présentoir peut comprendre une succession de tablettes étagées sur toute la hauteur des montants 2 ce qui, comme représenté sur la Fig. 3, lui confère une grande capacité si l'on tient compte que chaque repose-talons peut recevoir trois paires de chaussures. Ce type de présentoir n'est pas limité aux chaussures hommes, car il est évident que l'on pourrait tout aussi bien l'utiliser à la présentation 35

2467.575

de chaussures de femmes, même à hauts talons, en augmentant simplement
la hauteur des arêteoirs 17 et des butées arrières 10.

L'invention n'est donc pas limitée à l'exemple
de réalisation ci-dessus décrit pour lequel on pourra envisager
5 d'autres variantes de réalisation sans pour cela sortir du cadre de
l'invention.

5.
REVENDICATIONS

2467575

1. Présentoir notamment pour articles chaussants en particulier pour les chaussures dotées de talons, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une ossature porteuse (1-2) sur laquelle sont fixées des tablettes (3) du genre pourvues d'une butée (10) coïncidant avec le bord longitudinal arrière de ladite tablette, des repose-talons (4) réglables en position étant assemblés à ces tablettes (3) par le jeu d'attaches rapides amovibles (18), ce qui permet l'adaptation du présentoir à toute une gamme de chaussures de tailles différentes.

5 2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les repose-talons (18) sont amovibles ou coulissants sur les tablettes (3), celles-ci étant en forme de grilles.

10 3. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tablettes sont constituées d'au moins deux filants longitudinaux (7-8) reliés entre eux par des fils transversaux soudés (9), la butée arrière de chaque tablette étant constituée par un troisième filant (10), parallèle au filant arrière (7), mais située à un niveau légèrement supérieur à ce dernier.

15 4. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque repose-talons est constitué d'une plaque en tôle (16) s'étendant transversalement aux tablettes (3) auxquelles ils sont assemblés, l'un des deux bords longitudinaux de cette plaque étant prolongé en hauteur par un arrêteoir (17) de talons, formé d'un fil métallique replié à angle droit à ses deux extrémités (17₁-17₂) et soudé à ladite plaque (16).

20 5. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 et 4, caractérisé en ce que les attaches rapides des repose-talons sont constituées de clips (18) venant se pincer sur les filants (7-8) des tablettes (3) en forme de grille.

25 6. Présentoir selon la revendication 4, caractérisé en ce que la plaque (16) des repose-talons (4) est prolongée sur son bord transversal avant (20) d'un porte-étiquette (21) servant à l'affichage des prix ou pointures.

30 7. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tablettes (3) sont fixées sur les montants (2) de l'ossature par des consoles (11) en fils ou en tôle pourvues d'organes d'accrochage amovibles (14) tels que des crochets venant s'engager dans les ouvertures des montants en forme de crémaillères.

8. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les montants (2) sont terminés à leur faîte par un chapiteau (5) pourvu d'un porte-étiquettes (6) permettant l'affichage des prix ou de publicité.

5 9. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les tablettes (3) sont étagées sur toute la hauteur des montants (2) de l'ossature.

10 10. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les tablettes (3) sont horizontales ou inclinées vers le bas pour mieux présenter les articles chaussants et dans ce dernier cas, le filant avant (8) comporte une butée similaire à la butée arrière (10) évitant aux articles de glisser.

15 11. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 et 10, caractérisé en ce que les repose-talons sont montés coulissants par le jeu de douilles enfilées sur les butées avant et arrière (10) des tablettes (3).

2464575

